

CONTRAT DE RIVIERE AIN AMONT

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière

Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cg39.fr
nguittot@cg39.fr

Compte rendu de réunion

*Réunion de la commission thématique
«Préservation, restauration des milieux
aquatiques et du patrimoine naturel»*

le mardi 11 juin 2013 à NOZERROY

Collège des collectivités territoriales

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Conseil Général du Jura	Michel BALLAND (Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Conseil Général du Jura	Serge OUTREY (Vice-Président du Contrat de rivière Ain amont)	X	
Communauté de Communes d'Orgelet	Bernard DE MERONA	X	
Communauté de Communes d'Orgelet	Josiane ROTA	X	
Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy	Anthony PROST-BOUCLE	X	
Conseil Général du Jura	Dominique CHALUMEAUX (Conseiller Général du canton de Conliège)		X
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Jean-Gabriel NAST		X

Collège de l'Etat et des établissements publics associés

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Direction Départementale des Territoires	Iona BOUVIER		X
Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse	Sébastien CANAULT	X	
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté	Fabien PONCHON		X
Office National des Forêts	Patricia NICOT	X	
ONEMA – Service Départemental du Jura	Emmanuel VILQUIN	X	
ONCFS – Service Départemental du Jura	Jean-Luc SIMON	X	
Direction Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations	Patrick EBEL	X	

Collège des organisations professionnelles et des usagers

Organisme	Représentant	Présent	Excusé
Chambre d'Agriculture du Jura	Rémy DELACROIX	X	
Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Medhi EL BETTAH	X	
Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	Claude SCHNEITER	X	
Les Amis de la Rivière d'Ain	Anne-Marie GARNIER	X	
Les Amis de la Rivière d'Ain	Christian BERNARD	X	
Jura Nature Environnement	Vincent DAMS	X	
Les Amis de la Rivière d'Ain	Michèle BERNARD	X	
EDF	Thomas BONTE	X	
Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté	Sylvain MONCORGE		X
Fédération Départementale des Chasseurs du Jura	Cédric FUMEY	X	
Electricité Autonome Française	Monsieur TRIOL	X	

Autres personnes présentes

Organisme	Représentant
Conseil Général du Jura	Philippe ALBERT – Directeur adjoint de la DDEE – Cg39
Conseil Général du Jura	Jérémy CATTEAU – Technicien de la mission Rivières et Espaces Naturels – Cg39
Contrat de rivière Ain amont	Claire RENAUD – Animatrice du Contrat de rivière
Contrat de rivière Ain amont	Nicolas GUITTOT – Chargé de mission du Contrat de rivière

Introduction

M.BALLAND, Président du Comité de rivière Ain amont, remercie l'ensemble des participants de leur présence. Il stipule que la commission se réunit pour la deuxième fois depuis l'installation du Comité de rivière. M.BALLAND rappelle également que les deux autres commissions thématiques se réunissent également cette semaine à Champagnole et à Clairvaux les Lacs. M.BALLAND souligne la présence des élus de la Communauté de Communes de la Région d'Orgelet et rappelle les travaux engagés, sur leur territoire, en faveur des mares.

M.OUTREY, Vice-Président en charge de la commission « Préservation, restauration des milieux aquatiques et du patrimoine naturel », remercie la Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy pour avoir favorisé l'organisation de cette commission à Nozeroy et propose de commencer à aborder les points mentionnés à l'ordre du jour.

A) Ordre du jour de la réunion

Les points abordés lors de la commission thématique sont les suivants :

- 1) Etat d'avancement sur la thématique « zone humide »
- 2) Présentation du cahier des charges de l'étude sur les cours d'eau de l'Ain amont
- 3) Travail sur le recensement des ouvrages transversaux
- 4) Fiches actions

B) Etat d'avancement sur la thématique « zone humide »

N.GUITTOT présente la stratégie de sensibilisation mise en place sur le bassin versant de l'Ain amont (cf power point).

Il précise les interventions des différents organismes : Parc Naturel Régional du Haut Jura, Comité Départemental des Zones Humides et secrétariat technique du Contrat de rivière Ain amont.

Le secrétariat technique du Contrat de rivière Ain amont a, pour sa part, rencontré les élus de 17 communes et doit encore s'entretenir avec les élus de 6 communes sur cette thématique.

N.GUITTOT présente une synthèse des premiers échanges avec les élus et les attentes émises.

M.DELACROIX regrette que la communication, autour des réunions organisées par le Comité Départemental des Zones Humides n'est pas été plus importante. A son sens, il aurait été préférable d'associer davantage les propriétaires, les locataires, les exploitants,... En effet, il souligne que, lors de sa participation à l'une des réunions, le nombre de participants était faible.

C.FUMEY souligne que le CDZH a pourtant effectué une communication auprès des acteurs locaux mais reconnaît qu'effectivement celle-ci a été plus conséquente sur certains secteurs du bassin versant. A son sens, la thématique « zone humide » est encore peu mobilisatrice.

M.DELACROIX souhaite qu'un travail de coordination sur les zones humides entre les services de l'Etat et les acteurs locaux soit plus important.

M.BALLAND attire l'attention sur la responsabilité du maire pour prévenir, éviter la destruction du patrimoine naturel présent sur sa commune et ce, en assurant la diffusion des informations relatives aux zones humides (inventaires, réglementation,...). Il rappelle également la nécessité de prendre en compte les inventaires existants dans les documents d'urbanisme.

C) Présentation du cahier des charges de l'étude sur les cours d'eau de l'Ain amont

C.RENAUD expose le contenu du cahier des charges élaboré en collaboration avec les partenaires techniques du bassin versant et visant à étudier certains cours d'eau du bassin versant de l'Ain amont (cf power point).

Le service des Marchés Publics du Conseil Général du Jura établit les pièces constitutives du marché. La consultation des entreprises devrait avoir lieu en juillet / août pour une attribution du marché en octobre 2013.

La phase de terrain se déroulera vraisemblablement au cours du printemps 2014.

M.EL BETTAH s'interroge sur la non prise en compte de la Saine et de la Lemme dans l'étude. A son sens, le bassin versant de la Saine joue un rôle primordial à l'échelle du bassin versant de l'Ain amont tant sur le transport sédimentaire que sur les débits. M.EL BETTAH exprime son souhait que le PNR du Haut Jura puisse mener une étude similaire sur ce bassin.

C.RENAUD précise, qu'en l'absence du PNR du Haut Jura, il semble difficile d'apporter une réponse mais que cette réflexion doit être appréhendée avec cette collectivité.

D) Travail sur le recensement des ouvrages transversaux

C.RENAUD présente le travail qui sera engagé à partir du mois de juillet 2013 par les services du Conseil Général du Jura et le Parc Naturel Régional du Haut Jura sur le recensement des ouvrages transversaux et l'évaluation de leurs impacts sur la continuité écologique.

Le PNR effectuera ces prospections sur les ouvrages du bassin de la Saine, hors ouvrages appartenant au Conseil Général du Jura. Le Département réalisera cet inventaire sur l'ensemble de ses ouvrages routiers localisés sur le bassin versant de l'Ain amont.

Ce diagnostic permettra d'alimenter les fiches actions du Contrat de rivière.

P.ALBERT s'interroge sur le nombre d'ouvrages du Département à étudier.

Sur ce point, en prenant en considération la base de données du Département et en complétant celle-ci par le recoupement géographique entre le tracé des rivières et les routes départementales, environ 150 ouvrages sont à diagnostiquer.

E) Fiches actions

C.RENAUD présente le calendrier prévisionnel de travail que les membres du Bureau du Comité de rivière se sont fixé (cf power point). Il est donc nécessaire de commencer la rédaction des fiches actions. C.RENAUD précise que le secrétariat technique a élaboré un modèle type de fiche action qui peut être mis à disposition des maîtres d'ouvrages potentiels souhaitant s'engager dans le Contrat de rivière.

Projet de Jura Nature Environnement

V.DAMS fait part, aux membres de la commission, du projet envisagé par Jura Nature Environnement. En effet, cette association souhaite rétablir la fonctionnalité de plusieurs mares situées sur le plateau de Denezières. Une rencontre avec les différents propriétaires et acteurs (élus, ACCA, agriculteurs) a déjà eu lieu.

S.CANAULT se questionne sur la pérennité de ce type d'actions compte-tenu du fait que les mares se situent sur des parcelles privées.

V.DAMS précise qu'il est prévu d'établir une contractualisation avec les propriétaires concernés.

E.VILQUIN rappelle que les actions entreprises sur un territoire concerné par un Contrat de rivière doivent être exemplaires sur les démarches administratives à accomplir (dossier de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau).

Projet de la Fédération du Jura pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

M.EL BETTAH présente le projet d'étude sur le lac de Bonlieu et une partie du linéaire du Hérisson. Il précise que le cahier des charges a été élaboré en concertation avec le PNR du Haut Jura et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Cette diagnose devrait débuter au cours de l'automne 2013.

Autres interventions

C.FUMEY évoque les actions de restauration des zones humides portées par la FDCJ sur le bassin versant de l'Ain amont.

F) Points divers

☞ V.DAMS s'interroge sur le possible démarrage d'actions avant la signature du Contrat de rivière et les financements mobilisables.

S.CANAULT précise que pour l'Agence de l'Eau, si les actions proposées sont éligibles au 10ème programme, les maîtres d'ouvrage peuvent obtenir des aides financières.

Pour le Conseil Général du Jura, P.ALBERT explique que les recettes de la taxe destinée au financement des Espaces Naturels Sensibles n'a pas permis d'amener des ressources financières conséquentes en 2013 et que le Département doit à ce titre mener une réflexion plus exhaustive sur l'attribution de ces aides. Cependant, la signature de l'accord cadre Agence de l'Eau – Département, dans les mois qui viennent, devrait permettre de débloquer une enveloppe financière sur la thématique des milieux aquatiques et des zones humides.

☞ Concernant les fiches actions, S.CANAULT mentionne au secrétariat technique du Contrat de rivière que pour chacun des lacs une fiche devra être formulée. Il propose également que lors des prochaines commissions, les acteurs concernés par d'éventuels projets puissent être conviés à ces réunions d'échanges.

☞ V.DAMS expose les actions de sensibilisation qui sont prévues à destination de la population estivale de la Région des lacs. Ces actions ont été élaborées par Jura Nature Environnement et l'association des Amis de la rivière d'Ain. Ces associations sont soutenues par l'Agence de l'Eau et le Domaine de Chalain.

Les deux actions sont :

- 23 juin 2013 : nettoyage des abords du lac de Chalain ;
- 7 août 2013 : entretien des milieux naturels sur les bords du lac d'Ilay (Commune du Frasnois).

☞ M.TRIOL demande s'il existe un site internet du Contrat de rivière Ain amont.

C.RENAUD précise qu'il n'existe pas encore de site internet propre au Contrat de rivière. Actuellement, une page sur le site du Conseil général a été créée et une demande auprès des Communautés de Communes pour établir une page sur leurs sites a été formulée. C.RENAUD propose que cette requête soit transmise aux membres de la commission « gouvernance, tourisme, communication ».

G) Conclusion

M.OUTREY suggère de clôturer cette commission en rappelant la nécessité de commencer l'élaboration des fiches actions et en invitant les maîtres d'ouvrages potentiels d'actions à faire remonter leurs projets. D'autre part, il souligne l'importance de renforcer les actions de communication sur le fonctionnement des milieux aquatiques pour garantir une meilleure préservation de ce patrimoine naturel.

Contacts pour toutes informations complémentaires

Claire RENAUD
Animatrice du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 35 67 Fax : 03 84 87 35 00
crenaud@cq39.fr

Nicolas GUITTOT
Chargé de mission du contrat de rivière
Tel : 03 84 87 42 04 Fax : 03 84 87 35 00
nguittot@cq39.fr